

La caserne de Lausanne

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **47 (1902)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-338001>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CASERNE DE LAUSANNE

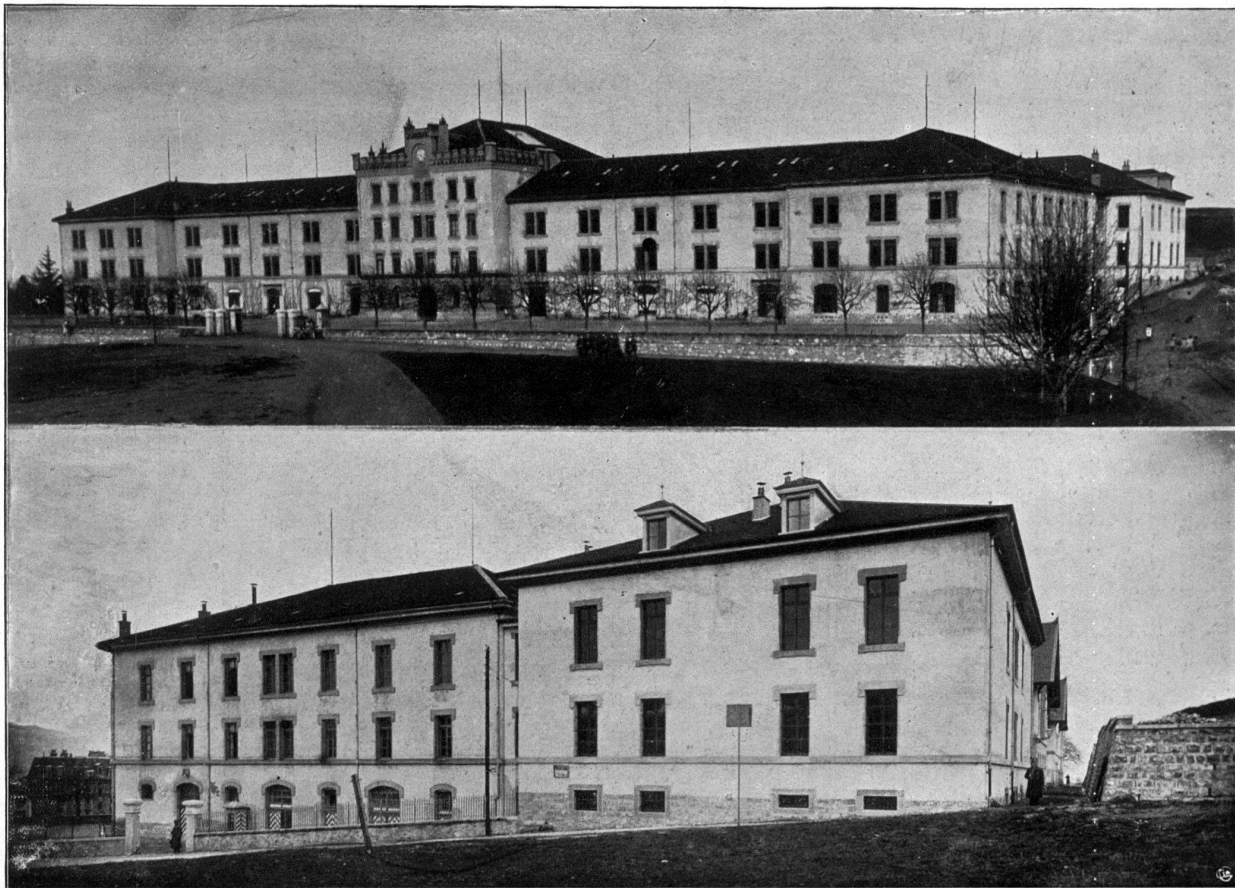
(Planche X.)

La caserne de Lausanne a été construite il y a vingt ans. On se souvient encore des luttes auxquelles donna lieu, au sein du Grand Conseil vaudois, la désignation de la place d'armes de la 1^{re} division, qui avait été attribuée au canton de Vaud. Au moment de l'entrée en vigueur, en 1875, de la loi sur l'organisation militaire, les écoles de recrues de l'infanterie eurent lieu à Bière, puis à Yverdon, puis enfin à Genève, où elles restèrent jusqu'en 1882, époque où la caserne de Lausanne fût prête à les recevoir.

Trois localités demandaient à être place d'armes de la 1^{re} division : Yverdon, Payerne et Bex; toutes trois étaient décidées, pour l'obtenir, à faire des sacrifices importants. Pourquoi fût-ce Lausanne, qui à cette époque ne s'en souciait guère, à qui on l'attribua? Voici comment, jadis, on a expliqué ce résultat inattendu.

Les députés au Grand Conseil pour Yverdon, Payerne et Bex avaient, dit-on, pris entre eux l'engagement de voter, en définitive, pour celle de ces trois localités qui aurait le plus de chances de l'emporter, à l'exclusion de Lausanne. Mais, lorsque certaines localités eurent été éliminées par les votes du Conseil, la jalousie fut plus forte que les engagements, et on vota pour la capitale. Lausanne dût fournir la place d'armes et la place de tir, suivant les conventions intervenues, et le Canton construisit la caserne.

Celle-ci fut calculée pour des écoles de recrues d'infanterie à l'effectif minimum de 600 hommes, et pourvue des locaux strictement nécessaires. Elle se composait d'un seul corps de bâtiment, du type linéaire, avec deux ailes en retrait, peu prononcées. Au rez-de-chaussée se trouvaient les cantines (il n'était pas question alors de réfectoires), les cuisines, le corps



La Caserne de Lausanne. — Au haut: façade principale; au bas: aile nord.

de garde, des salles de théorie, des locaux d'arrêts, une écurie, un seul magasin pour du matériel et un séchoir — qui ne fût jamais en état de fonctionner. Les deux étages étaient affectés, par aile, au logement des quatre compagnies, officiers et hommes de troupe ; le corps central était réservé aux bureaux et au logement des officiers-instructeurs et d'un état-major de bataillon. Partout la place était mesurée avec une extrême parcimonie.

Moins de dix ans après la construction, l'insuffisance de cette caserne s'affirmait sans réplique. A la suite de longs pourparlers, les plans d'agrandissement furent définitivement approuvés. On avait décidé la prolongation des deux ailes en retour, pour porter à 1200 hommes de troupe la capacité de logement de la caserne, ainsi que la construction d'un corps de bâtiment indépendant, placé entre les deux ailes un peu en retrait, et comprenant au centre un manège, flanqué d'un côté d'écuries et de l'autre des salles d'arrêts et de l'infirmerie. Enfin le projet prévoyait la transformation des locaux devenus disponibles dans l'ancien corps de bâtiment par suite des constructions nouvelles, en bureaux, magasins, etc., et diverses autres transformations.

Ce sont ces travaux qui s'achèvent actuellement. Peut-être en reparlerons-nous plus tard avec plus de détails. Il serait intéressant, en effet, d'examiner si et dans quelle mesure la caserne de Lausanne a gagné aux agrandissements coûteux qu'elle a subis, et si, au point de vue militaire et hygiénique, elle répond actuellement à toutes les exigences.

La planche, avec ses deux vues, est loin de donner une idée nette de ce qu'est actuellement la caserne de Lausanne. Celle-ci, placée au flanc d'une colline et profondément encaissée dans le talus, se prête mal à une vue photographique d'ensemble. Nous donnerons plus tard, si les circonstances nous permettent de mettre à exécution notre projet, un plan des constructions qui fournira une idée plus complète de la disposition intérieure des bâtiments et des locaux qu'ils renferment.

